

Quimper, le 12 janvier 2024

Affaire suivie par : Sophie LE MAILLOT
Direction des sécurités
SIDPC
Tél : 02.90.77.20.35
Mél : sophie.le-maillot@finistere.gouv.fr

LE PREFET

à

Mesdames et Messieurs les maires

Mesdames et Messieurs les présidents
des établissements publics de coopération
intercommunale



OBJET : Posture VIGIPIRATE « HIVER – PRINTEMPS 2024 » applicable à compter du 15 janvier 2024.

Le Premier ministre a approuvé la nouvelle posture du plan Vigipirate de la période « hiver – printemps 2024 » applicable à compter **du 15 janvier 2024 et jusqu'à nouvel ordre**. L'ensemble du territoire national est ramené au niveau « **Sécurité renforcée – Risque attentat** » pour faire face à une menace terroriste qui reste durablement élevée.

Dans ce contexte, la présente posture adapte le dispositif de sécurité nationale en mettant l'accent sur :

- la sécurité des établissements scolaires, des bâtiments à usage d'enseignement supérieur et de recherche et des lieux de culte ;
- la sécurité des sites touristiques et des lieux culturels (salle de spectacle, rassemblement festif, locaux de presse) ;
- la sécurité des bâtiments publics (services publics, locaux associatifs ou politiques, commissariats de Police et brigades de gendarmerie).

Enfin, cette posture rappelle les consignes de protection des systèmes d'information face au risque d'attaques cybernétiques.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir porter une attention particulière :

- à la sécurisation des lieux placés sous votre autorité et la protection de leurs abords ;
- à la sécurisation des sites à fortes affluences saisonnières et à des pics de fréquentation ;

- à la sécurisation des lieux de culte notamment lors des fêtes religieuses (prise de mesures temporaires d'interdiction de circuler et de stationner) ;
- à la sécurisation des rassemblements liés aux manifestations religieuses, sportives et culturelles notamment ceux pouvant être organisés sur vos communes pour la préparation des Jeux olympiques et paralympiques ainsi que ceux organisés en plein air dans le cadre de l'Olympiade culturelle, en invitant les organisateurs à adapter les mesures de sécurité qui leur incombent, en adéquation avec la fréquentation saisonnière et en portant une attention particulière aux abords des sites, ainsi qu'aux entrées et sorties des spectacles et rassemblements ;
- au maintien de la vigilance dans les bâtiments publics et lieux de forts rassemblements, (vigilance, contrôle des sacs, signalement aux autorités de police compétentes des comportements suspects et des colis abandonnés).

La menace associée aux attaques par véhicules-béliers est toujours d'actualité et je vous demande de veiller au renforcement des dispositifs de protection passive (plots, barrières, blocs en béton, etc.) mis en place sur les lieux et artères les plus fréquentés ainsi que lors de manifestations organisées par des opérateurs privés.

Tout comportement suspect doit être rapporté aux forces de l'ordre en composant le 17.

Je vous rappelle que plusieurs guides de bonnes pratiques et des référentiels adaptés aux secteurs d'activité concernés sont disponibles sur les sites suivants :

- <http://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate>
- <http://www.interieur.gouv.fr>
- <http://www.culturecommunication.gouv.fr>

Pour toute question je vous invite à vous rapprocher du service interministériel de défense et de protection civile : pref-defense-protection-civile@finistere.gouv.fr

Je vous invite à rester vigilants, informés et vous remercie de votre implication.

Le préfet,



Alain ESPINASSE

RESTEZ VIGILANT

- Guide des bonnes pratiques pour la sûreté des espaces publics.

LES BONS REFLEXES

- Les affiches de sensibilisation | SGDSN
- logogrammes-vigipirate.pdf

RESTEZ INFORME

- Sur X : Beauvau alerte, gouvernementFr, Interieur_gouv
- A l'étranger : service Ariane

Copie à : - Mme et M. les présidents des associations des maires du Finistère
 - M. le président du conseil départemental du Finistère
 - Mme et MM. les sous-préfets de Quimper, Brest, Morlaix et Châteaulin